

# FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE

---

XLVII<sup>me</sup> année. Vol. IV.    N<sup>o</sup> 54.    Mercredi 18 décembre 1895

---

Abonnement par année (franco dans toute la Suisse): 5 francs.

Frix d'insertion 15 centimes la ligne ou son espace. Les insertions doivent être transmises franco à l'expédition. — Imprimerie et expédition de C.-J. Wyss, à Berne.

---

## Deuxième rapport

de la

commission du conseil national sur le message du conseil fédéral du 3 décembre 1894 concernant le postulat n<sup>o</sup> 476 de l'assemblée fédérale du 23 décembre 1892 (rétablissement de l'équilibre financier).

(Du 10 décembre 1895).

---

Monsieur le président et messieurs,

Le 12 février 1895 nous avons eu l'honneur de vous présenter notre premier rapport contenant une série de propositions ainsi que trois postulats. Le conseil national n'a plus eu l'occasion de s'occuper de cet objet, car plusieurs autres questions importantes ont captivé son attention. Entre temps, la situation financière de la Confédération s'est améliorée de telle façon qu'il nous paraît inutile de recommander des mesures spéciales pour rétablir l'équilibre financier. La tâche que vous nous avez assignée n'a donc plus de raison d'être. Le compte d'état pour l'exercice de 1894 s'est bouclé par un excédent de recettes et on peut compter sur un résultat encore plus favorable pour l'exercice de l'année courante.

Nous avons, antérieurement déjà, décidé de retirer quelques propositions d'une portée financière de moindre importance, et aujourd'hui nous déclarons, en égard à la situation actuelle, retirer toutes nos propositions et nos postulats. Nous désirons toutefois que le conseil fédéral réalise les économies proposées et l'augmentation

de recettes prévues, sans égard à la situation financière prospère ; et nous sommes persuadés que le conseil fédéral et l'assemblée fédérale seront toujours décidés à s'opposer à de nouvelles perturbations de l'équilibre financier.

L'amélioration de notre situation financière est due notamment à la progression toujours croissante du produit des douanes, progression liée intimément au développement satisfaisant de notre industrie et de notre commerce. Mais l'expérience démontre qu'en matière économique comme dans d'autres domaines le reflux suit le flux et qu'une diminution des recettes douanières rentre dans les choses possibles. D'autre part, de nouvelles et importantes dépenses doivent être prévues maintenant déjà, et il sera bon de prendre ses mesures à temps. La subvention de la Confédération pour le percement du Simplon devra être versée très prochainement. La Confédération devra penser à s'occuper sous peu également de la subvention des entreprises ferrugineuses dans la Suisse orientale. La question de l'assurance contre la maladie et les accidents va recevoir incessamment sa solution et son application. Les autorités fédérales doivent toujours tendre à ce que la caisse fédérale puisse autant que possible faire face à ces demandes sans aggraver les charges du peuple, déjà assez éprouvé par les impôts de toutes sortes, impôts communaux, cantonaux et impôts indirects fédéraux. C'est pourquoi l'on devra chercher à réaliser des économies, et en conséquence à être très prudent dans les dépenses. Nous croyons que l'assemblée fédérale fera bien de s'inspirer de ces principes lors de la discussion des budgets annuels, sans prendre maintenant des décisions formelles et auxquelles elle serait forcée de s'en tenir à l'avenir, ainsi que nous avons eu l'intention de vous le proposer dans notre premier rapport. Ces propositions ont pour but de rendre le budget plus stable et de restreindre les subventions fédérales au strict minimum. En décrétant des dépenses annuelles de 1,500,000 francs pour des corrections fluviales, sans compter la subvention pour la correction du Rhin ; de 100,000 francs pour des subventions à de nouvelles routes, et de 1,500,000 francs pour des constructions nouvelles, sans compter les dépenses pour le palais fédéral, il sera fait droit à toutes les demandes motivées et sérieuses. Nous constatons avec plaisir que dans le budget pour 1896 les postes concernant l'amélioration du sol et le reboisement sont conformes à nos propositions. Pour les dépenses militaires, nous croyons qu'en instituant des cours préparatoires pour cadres et en réduisant la durée du service pour la troupe dans les cours de répétition de l'infanterie et du génie de l'élite, on arriverait facilement à faire quelques économies sans qu'il en résulte des

dangers pour l'instruction. Il est à désirer que le conseil fédéral s'occupe spécialement de ce point lors d'une revision de l'organisation militaire.

Berne, le 10 décembre 1895.

Les membres de la commission :

**Künzli, Eby, Berlinger, Bühlmann, Buser,  
Ceresole, Cramer-Frey, Kuntschen, Risch,  
Schmid (Uri).**

---

**Deuxième rapport de la commission du conseil national sur le message du conseil fédéral du 3 décembre 1894 concernant le postulat n° 476 de l'assemblée fédérale du 23 décembre 1892 (rétablissement de l'équilibre financier). (Du 10 décembre 1895).**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1895
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	54
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.12.1895
Date	
Data	
Seite	705-707
Page	
Pagina	
Ref. No	10 072 200

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.